

Municipales

Recours possible à La Flotte mais pas à Ste-Marie

François-Xavier de la Fourchardière compte bien chambouler les résultats du premier tour à La Flotte. A Sainte-Marie-de-Ré, Didier Guyon se montre, lui, bon perdant.



A La Flotte, la liste « La Flotte tous impliqués » espère renverser la nouvelle équipe récemment désignée par les électeurs. © E.L.

Malgré ses 48 voix recueillies dimanche 15 mars au soir du premier tour des élections municipales à La Flotte (2,72 %), François-Xavier de la

Fouchardière espère bien ravir à Jean-Paul Héraudeau l'écharpe de maire, et par la même occasion installer ses 22 colistiers autour de lui.

« Quand on imprime un bulletin

de vote, il y a un cahier des charges à respecter. Et la première règle est de faire apparaître les noms et prénoms des candidats tels qu'ils ont été enregistrés lors du dépôt de candidature », explique le candidat. Une règle à laquelle le maire tout juste désigné, mais également son challenger, Patrick Salez, ne se seraient pas pliés, avec des traits d'union tantôt présents, tantôt absents, sur des prénoms et/ou noms composés. Des disparités qui, comme le mentionne la loi, pourraient conduire à « un refus de la commission de propagande ou la nullité des bulletins lors du dépouillement ». « Mais aussi le remboursement des frais de campagne », ajoute François-Xavier de la Fouchardière.

En se penchant sur la commune voisine de Sainte-Marie, la liste « La Flotte tous impliqués » a relevé deux nouvelles anomalies - un

trait d'union volatil et un nom de famille orthographié avec et sans espace - qui, selon elle, pourraient coûter les élections à Gisèle Vergnon. Avisé de la situation, Didier Guyon, battu par la maire sortante, se montre bon joueur : « N'existant pas de motifs suffisants pour remettre quoi que ce soit en question, ma position est donc la suivante : je ne conteste pas le résultat, et en reste à ma déclaration de dimanche soir où j'ai indiqué reconnaître la défaite [...] » écrit-il dans un message posté sur les réseaux sociaux.

La CdC dans un coin de la tête

Il faut savoir que tout électeur de la commune, même s'il n'est pas inscrit sur les listes électorales, avait la possibilité de déposer un recours avant vendredi 20 mars 18 heures. Contactés, les services

de la préfecture indiquent ne pas avoir enregistré de réclamation à Sainte-Marie... ni à La Flotte ! Reste à savoir si le recours évoqué par la liste « La Flotte tous impliqués » a été mené en bonne et due forme.

Au-delà de la mairie de La Flotte, c'est à la Communauté de communes de l'île de Ré que pense François-Xavier de la Fouchardière. Si le candidat obtenait gain de cause - ce qui est loin d'être acquis n'ayant pas atteint les 5 % au premier tour et au regard de la réponse de la préfecture -, sa liste récupérerait les quatre sièges réservés aux représentants flottais. On comprend, aussi, l'intérêt porté pour Sainte-Marie, puisque la commune pèsera pour cinq voix dans les décisions, à commencer par l'élection du futur(e) président(e). ■ **E.L.**